

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 186, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : Téléphone 351-17
43, rue de la Gare, 43

FOURCOING : Téléphone 19-85
3, rue Fidele Lehoucq

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

« BOUBOULE »

Comment « le roi des resquilleurs » qui ne put « resquiller »...

...le passage à la frontière, adresse ses sympathies à nos lecteurs

A MAUBEUGE

Le joyeux artiste de l'écran Georges MILTON dit « BOUBOULE », dont les facettes et la rayonnante gaie ont fait la joie des toutes habituées des salles obscures, fait l'autre jour à Maubeuge un petit séjour qui pour être inopiné et forcé n'en valut pas moins au célèbre comique quelques manifestations de sympathique curiosité.

Questionné, il répondit à tous avec bonhomie grâce à son sourire joyeux ne se démentant pas. Il parla quelque peu de son dernier film « Bouboule chez les nègres » qu'il vient de tourner au Sénégal, et affirma que cet ouvrage comportait des situations nouvelles et très drôles et était émaillé de scènes irréalistes qui ne manqueraient pas de dérider les plus renfrognés.



Georges MILTON, le joyeux « BOUBOULE ».

Après-midi conduisant sa puissante voiture, une 8 cylindres de 26 CV. Mais il avait négligé de se munir des pièces nécessaires à son passage de la frontière et à Boulogne les douaniers, malgré leur désir d'être agréables à l'artiste qui les avait si souvent fait rire, ne purent que respecter la consigne, et « Bouboule » se vit fermer la barrière tant qu'il ne serait pas en règle. C'est pourquoi vers 6 heures M. HÉGO, délégué de l'Automobile Club à Maubeuge, recevait la visite d'un monsieur en qui il reconnut tout de suite le « Roi des Resquilleurs » qui, cette fois n'avait pu « resquiller » le passage à la douane.

M. HÉGO s'empressa d'établir aussitôt les pièces nécessaires et en attendant, Milton s'installa dans un café de la Place d'Armes où vite reconnu il fut l'objet de visites nombreuses.

En septième page : « LE RÉVEIL DU CINÉMA »

UNE AUTO TOMBA DANS UN ÉTANG

Trois des occupants ont été norvés et la mère de l'un d'eux est devenue folle

Au village de l'Écluse, près de Lomme, une automobile transportant cinq personnes est tombée dans un étang.

Trois des voyageurs ont été norvés, ce sont : MM. FORNER, âgé de 19 ans, RAIMBASSE, âgé de 33 ans et HAUZY, âgé de 31 ans. Le corps de ce dernier a été retiré de l'eau le premier et on a retrouvé hier matin les cadavres de MM. Adrien Raimbasse, mécanicien de chemin de fer demeurant à La Rochelle, et André Forcher, conducteur de l'automobile.

Mme Raimbasse âgée de 27 ans est grièvement blessée à la jambe.

Mme Forcher mère du jeune chauffeur, a été frappée de folie en apprenant l'accident.

Une effroyable explosion dans le port de Libertad

Il y a plus de 250 tués et un millier de blessés

On mande de San-Salvador à l'Associated Press :

« Une explosion s'est produite jeudi matin dans le port de Libertad.

« Un violent incendie provoqué par cette explosion a complètement détruit l'hôtel de ville, une église et trois autres édifices.

« Il continue à s'étendre dans toute la ville qui risque d'être entièrement anéantie, en dépit des efforts désespérés faits pour enrayer le sinistre.

« Le bilan de l'explosion se monte jusqu'à présent à plus de 250 tués et à un millier environ de blessés. »

LES MÉFAITS DE LA TEMPÊTE

Les canots de sauvetage ont réussi à porter secours à des pêcheurs en péril

La très violente tempête qui a soufflé sur notre littoral les 13 et 14 mars a mis en perdition un grand nombre de bateaux de pêche en particulier sur la côte de Bretagne.

Les canots de sauvetage de la Société Générale de Sauvetage des Naufragés, ont eu à se porter sur plusieurs points, dans des conditions très difficiles au secours des naufragés en péril.

Hier matin, à 17 heures, le canot de sauvetage « Caroline Fabre », de la Station d'Hédou, qui avait quitté cette ville mercredi soir avant la nuit est rentré au port avec les sept hommes de l'équipage d'un dundee, sauvés pendant la nuit. Avant-hier au plus fort de la tempête, le canot à moteur « Commandant Gentil », de la Station de Croix, a pris également la mer pour porter secours à de petits pêcheurs.

Au même moment, le canot de sauvetage « Marie », de la Station d'Erquy s'est porté au secours des naufragés de la barque « Saint-Jean », qui s'est perdue dans les dangereux parages du Cap Frehel.

Le Chef de la Garde de Fer roumaine a été arrêté

Il est inculpé d'assassinat sur la personne de M. Jean Duca

La Sûreté de Bucarest a réussi à arrêter Cornelius Codreano, le chef de la « Garde de Fer », qui avait disparu au lendemain de l'assassinat de M. Jean Duca. Inculpé par les juges militaires d'assassinat et de complot, Codreano avait réussi, jusqu'ici, à échapper aux recherches très actives entreprises par la police sur tout le territoire roumain.

A LA CHAMBRE

Les interpellations sur la catastrophe DE LAGNY

L'ordre du jour de confiance a été voté par 400 voix contre 180

Les Chambres se mettront en vacances dès aujourd'hui

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

C'est aujourd'hui, à la fin de la séance vraisemblablement, que les Chambres seront mises en vacances. M. Fernand Bouillon l'a fait connaître, hier, de son fauteuil présidentiel, refusant de cette communication les intentions du Gouvernement.

Le Parlement s'en ira donc pour deux mois et reviendra le 15 mai. Quelques protestations se sont bien élevées, mais dans le fond, la grosse majorité était d'accord avec la décision du Président du Conseil.

Les radicaux ont fait connaître à ce sujet qu'ils acceptaient cette libération, à la condition que M. Gaston Doumergue prenne l'engagement de ne pas clore la session parlementaire, dès la durée minimale fixée à cinq mois par la Constitution, c'est-à-dire le 10 juin.

La question, pense-t-on, ne suscitera pas de gros débats et, dans le cas contraire, le président du Conseil exposera lui-même les raisons de son acte. Pendant cette période, le Gouvernement doit se mettre à l'œuvre, afin de réaliser les mesures d'économies pour lesquelles il a demandé les pleins pouvoirs. Quelles seront ces mesures ? Il serait pour le moins prématuré d'en parler. On laisse seulement entendre que M. Gaston Doumergue est fermement résolu à mener jusqu'au bout la politique de rétablissement national pour laquelle il a accepté la lourde tâche de président du Conseil.

En ce qui concerne la suite des affaires judiciaires, le Gouvernement dans la personne de M. Henry Chéron, garde des Sceaux, et de M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, est décidé à mener les enquêtes avec toute la célérité possible.

A cette effet, le garde des Sceaux, après entente avec son collègue de l'Intérieur a pris, hier, des mesures d'urgence nécessaires mais demeurées sorites, en vue d'assurer entre les services judiciaires et la Sûreté générale, le maximum de coordination et d'action immédiate.

Les enquêtes récentes ont fait apparaître certaines lenteurs dues à l'application de règlements surannés. De ce fait, M. Henry Chéron ne veut plus qu'il entend que rien ne s'oppose plus à la célérité de la justice.

LA SÉANCE

La Chambre a tenu séance hier matin, sous la présidence de M. BOUILLON.

Après l'adoption de divers projets ou propositions de loi, elle a poursuivi la discussion des interpellations sur les responsabilités de la catastrophe de Lagny.

M. BRANDON proteste contre l'arrestation arbitraire du mécanicien et du chauffeur M. PERIN réclame la construction des wagons métalliques. M. Maurice ROBERT demande au ministre de faire élaborer pour tous les réseaux un nouveau règlement renforçant la sécurité en cas de perturbations atmosphériques.

Enfin, A. LACOURT, député du Nord, traite de la question de la sécurité au point de vue du matériel roulant.

On entend ensuite les explications des orateurs inscrits.

M. TREMENTIN s'élève contre l'exécution de la rationalisation. M. PERIN proteste contre les compressions de dépenses dangereuses pour le secours des voyageurs et l'insuffisance des secours aux victimes de la catastrophe.

BONNE RAISON

Contrairement à ce qui se passe pour les jugements rendus par défaut par les divers tribunaux, l'opposition n'est pas suspensive en ce qui concerne les arrêts de la Cour de cassation.

En conséquence, l'instruction est définitivement close à Bayonne. M. d'Uhalt a ainsi terminé sa tâche et n'a plus aucun pouvoir pour procéder de son chef à des interrogatoires. On croit savoir qu'en dehors du transfert du dossier, on se préoccupe également de transport des prisonniers à Paris.

Par ailleurs, on dit que certains milieux qu'il se pourrait fort bien que M. d'Uhalt se rendit à Paris en mission temporaire.

Il pourrait être, en effet, nommé juge assesseur et, comme tel, délégué à l'instruction pour coopérer avec les magistrats de la Seine.

Il est certain que ce Baque, à l'esprit clair et lucide et qui surtout connaît son dossier à la perfection, permettrait d'avancer plus vite et d'éviter bien des tonneries.

La question est à l'étude.

Bonne raison

Bonne raison retourne à l'hôpital

M. Croste, médecin-chef de la prison de Bayonne, a conclu dans son rapport, transféré à l'hôpital de Gaston Doumergue qui souffre de nouveau d'une crise cardiaque. Le malade a quitté la prison jeudi matin, dans un taxi, accompagné de deux agents de la sûreté. Il est arrivé à l'hôpital Saint-Léon, à 11 heures, et a pu gagner sans soutien la petite chambre qui lui a été réservée.

LE SCANDALE DE LA MUTUALITÉ DU NORD

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration de l'U. D. qui s'est tenue hier pour examiner les lourds griefs retenus par M. A. Marquet, Ministre du Travail, M. Petit a donné sa démission de Directeur général.



A GAUCHE : M. Georges PETIT venant de donner sa démission de Directeur Général de l'Union. — A DROITE : Les administrateurs de l'Union Départementale sortant, hier, à 13 heures, du somptueux Hôtel de la Mutualité.

La retentissante affaire de scandale de la Mutualité du Nord émeut, dans notre région, l'opinion tout entière.

Un fait important s'est produit hier : M. Georges PETIT, directeur général de l'Union Départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord a démissionné. Cette éventualité, nous l'avions prévue dans les colonnes de notre journal d'avant-hier.

La grave décision prise par M. Georges PETIT a été annoncée en séance du conseil d'administration.

Après la lettre de M. Marquet, ministre du Travail, dont nous avons publié de larges extraits, le conseil d'administration s'est réuni hier et a siégé sans interrompre toute la journée pour prendre toutes décisions utiles et notamment pour examiner les critiques exposées dans la lettre ministérielle et fournir, point par point, des explications indispensables.

Avant que de publier la réponse que le conseil se propose de faire au ministre du Travail, un communiqué a été fait à la presse, en fin de soirée.

La démission de M. Georges Petit...

...par lettre et en séance du Conseil d'administration

La réunion du conseil d'administration commença à 10 heures du matin. M. Victor Degouty, président actif de l'Union Départementale présidait. Une trentaine d'administrateurs y assistaient.

La réunion eut lieu dans la salle des assemblées au premier étage du somptueux Palais de la Mutualité. Les meilleures précautions furent prises pour éviter les indiscretions et des « cerbères » décorés, gardaient les issues.

Un fait capital se produisit cependant au début de séance et les éch pour nous parvenir traversèrent le gril des murailles de l'Hôtel de la Mutualité. En effet, dès l'ouverture de la réunion, M. Victor Degouty donna lecture de la lettre de démission de M. Georges PETIT.

La lettre de démission de M. Georges PETIT, qui nous a été communiquée, est la suivante :

« Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre de démission que j'ai écrite et que j'ai lue en séance du conseil d'administration de l'Union Départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord, le 15 mars 1934. »

« Je prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect. »

LES AFFAIRES STAVISKY ET LEURS RÉPERCUSSIONS

L'INSTRUCTION va être transférée DE BAYONNE A PARIS



M. JULIEN, Ancien Directeur de la Sûreté Générale

Un haut fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture, M. Blanchard, a été suspendu de ses fonctions.

La Commission d'enquête a entendu hier MM. Julien, ancien directeur de la Sûreté générale ; Mahieu, ancien Ministre de l'Intérieur ; Queuille, Ministre de l'Agriculture, et Blanchard.

Après la lettre de M. Marquet, ministre du Travail, dont nous avons publié de larges extraits, le conseil d'administration s'est réuni hier et a siégé sans interrompre toute la journée pour prendre toutes décisions utiles et notamment pour examiner les critiques exposées dans la lettre ministérielle et fournir, point par point, des explications indispensables.

Avant que de publier la réponse que le conseil se propose de faire au ministre du Travail, un communiqué a été fait à la presse, en fin de soirée.

Bonne raison

Contrairement à ce qui se passe pour les jugements rendus par défaut par les divers tribunaux, l'opposition n'est pas suspensive en ce qui concerne les arrêts de la Cour de cassation.

En conséquence, l'instruction est définitivement close à Bayonne. M. d'Uhalt a ainsi terminé sa tâche et n'a plus aucun pouvoir pour procéder de son chef à des interrogatoires. On croit savoir qu'en dehors du transfert du dossier, on se préoccupe également de transport des prisonniers à Paris.

Par ailleurs, on dit que certains milieux qu'il se pourrait fort bien que M. d'Uhalt se rendit à Paris en mission temporaire.

Il pourrait être, en effet, nommé juge assesseur et, comme tel, délégué à l'instruction pour coopérer avec les magistrats de la Seine.

Il est certain que ce Baque, à l'esprit clair et lucide et qui surtout connaît son dossier à la perfection, permettrait d'avancer plus vite et d'éviter bien des tonneries.

La question est à l'étude.

Bonne raison

Bonne raison retourne à l'hôpital

M. Croste, médecin-chef de la prison de Bayonne, a conclu dans son rapport, transféré à l'hôpital de Gaston Doumergue qui souffre de nouveau d'une crise cardiaque. Le malade a quitté la prison jeudi matin, dans un taxi, accompagné de deux agents de la sûreté. Il est arrivé à l'hôpital Saint-Léon, à 11 heures, et a pu gagner sans soutien la petite chambre qui lui a été réservée.



M. MAHIEU, Ancien Ministre de l'Intérieur

La suspension de M. Blanchard

Après la lecture de certaines déclarations faites à la commission d'enquête, présidente par M. Guernut, M. Queuille, ministre de l'Agriculture, avait ouvert une enquête administrative dans les services du ministère. Celle-ci ayant établi le rôle de M. Blanchard, directeur des services agricoles de Seine-et-Oise dans l'une des affaires contrôlées par Stavisky, le ministre a immédiatement suspendu le directeur de ses fonctions.

De la déclaration de Guiboud-Ribaud, il résultait, en effet, que M. Blanchard avait été administrateur de la S. M. A. et de la S. A. P. I. E. N. S., et collaborateur de la page agricole à « La Volonté ».

M. Blanchard a reconnu les faits et devra comparaître devant un conseil de discipline.

Suivant certaines déclarations, il se peut que M. Blanchard ait endossé un des chèques Higieux qui ont fait l'objet de plaintes en faux ces jours derniers, en l'espèce, le chèque « Queuille », dont on sait déjà, de façon formelle, qu'il ne fut point touché par le ministre de l'Agriculture.

Nouvelles perquisitions

filter matin, M. Hude a perquisitionné, place Malesherbes, dans une succursale de la Banque de France, où Mme Sarah Revin, sœur de Mlle Rosange qui était la maîtresse de Stavisky, avait loué un coffre-fort. Le magistrat a saisi un certain nombre de documents intéressants.

Audience de ce jour A HUIS CLOS

Il s'agit de la tentative d'assassinat dont se rendit coupable, à Marengo, le 30 août dernier, Arthur Blondel, ouvrier agricole, sans domicile fixe, l'égard d'une fillette de onze ans, Alfrida Dauvergne.

En raison de certains faits et circonstances, le huis clos a également été prononcé. L'accusé sera défendu par M. Bigourdan et M. Vigneron, procureur de la République, prononcera la réquisition.

La Grève des Journalaux Espagnols a pris fin

On mande de Madrid que l'ordre a été donné de reprendre le travail à partir de jeudi matin.

Tous les journaux du soir paraissent et ceux du matin à partir d'aujourd'hui. L'exclusivité est maintenue contre le seul journal « A.B.C. », mais l'édition de ce journal sera néanmoins assurée.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

ÉPILOGUE D'UN DRAME SINGULIER à Hémin-Liétard

Le menuisier Auguste Théry qui, se défendant, tua son ami Paul Ducrocq, de Berck-Plage a été acquitté

Jeudi, quatrième jour de session, la cour d'assises du Pas-de-Calais a devant elle un homme accusé d'homicide volontaire. C'est plus sérieux que la veille. La nature des questions que le président Malet se trouva dans l'obligation de poser à Théry rendront les débats particulièrement pénibles. Mais venons aux faits :

Le 21 septembre, à Hémin-Liétard

Le 21 septembre dernier, Auguste Théry, un jeune homme de 21 ans, menuisier à Hémin-Liétard, se trouvait le soir dans un champ de la localité, près de l'hospice, en compagnie de Paul Ducrocq, âgé de 29 ans, originaire de Berck-sur-Mer et y demeurant chez ses parents, 55, rue Flohicq.

Ils avaient fait connaissance trois ans plus tôt à l'Asile de Lommelet, où ils étaient en traitement, et s'étaient pris d'une amitié très particulière. A leur sortie de l'Asile, les deux « amis » engagèrent une correspondance et eurent l'occasion de se rencontrer plusieurs fois.



Auguste THÉRY au banc des accusés

La scène que nous allons raconter n'eut pas de témoins. Elle a été reconstituée d'après les dires de Théry et les déclarations des personnes qui découvrirent la victime.

Donc, le 21 septembre 1933, Théry et Ducrocq se reconnaissent une fois de plus. Au cours d'une discussion, Théry ayant été saisi à la gorge par Ducrocq se saisit d'un couteau qu'il avait en poche et frappa.

L'après-midi, Théry fut conduit à l'hospice de Hémin-Liétard. Il n'avait été atteint de huit coups à la poitrine, mais ne portait aucune trace de lutte sérieuse. D'autre part, le médecin légiste n'a relevé aucune trace de violence sur le corps de l'accusé.

Le huis clos prononcé

Après son arrestation effectuée par la 2e brigade de police mobile de Lille et dans les circonstances que nous avons longuement relatées à l'époque, le docteur Haberschied fut chargé d'examiner Théry. Il conclut à une responsabilité diminuée dans une assez large mesure.

L'accusé n'a jamais été condamné. D'intelligence médiocre, il n'avait, depuis sa sortie de l'Asile de Lommelet, fait l'objet d'une remarque défavorable.

Hier, vers midi 30, la foule se pressait comme de coutume dans les couloirs de la cour d'assises de St-Omer, attendant l'ouverture de l'audience, lorsqu'on apprit qu'en raison de la nature de l'affaire qui allait faire l'objet des débats, le huis clos avait été prononcé.

Seuls les jurés qui ne s'étaient pas et les journalistes furent admis à prendre place dans la salle. Il nous est, toutefois, interdit de rendre compte des débats.

Le verdict

Vers 18 heures, M. Malet, président des assises, a donné connaissance de la sentence prononcée à l'égard d'Auguste Théry. Elle lui est favorable puisqu'il bénéficie d'un acquittement.

Audience de ce jour A HUIS CLOS

Il s'agit de la tentative d'assassinat dont se rendit coupable, à Marengo, le 30 août dernier, Arthur Blondel, ouvrier agricole, sans domicile fixe, l'égard d'une fillette de onze ans, Alfrida Dauvergne.

En raison de certains faits et circonstances, le huis clos a également été prononcé. L'accusé sera défendu par M. Bigourdan et M. Vigneron, procureur de la République, prononcera la réquisition.

La Grève des Journalaux Espagnols a pris fin

On mande de Madrid que l'ordre a été donné de reprendre le travail à partir de jeudi matin.

Tous les journaux du soir paraissent et ceux du matin à partir d'aujourd'hui. L'exclusivité est maintenue contre le seul journal « A.B.C. », mais l'édition de ce journal sera néanmoins assurée.